



LA JUSTE RÉMUNÉRATION DES AESH DANS L'ACADÉMIE DE LILLE, c'est grâce à la mobilisation des équipes de la FSU.

Les AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) sont soumis-es essentiellement à des contrats précaires de 24 h. Cela correspond à 61,23 % d'un temps plein. Le ministère préconise l'arrondi au supérieur, soit 62 %.

Quand les équipes du SNES-FSU ont découvert fin 2019 que, dans l'académie de Lille, ces AESH, n'étaient pas payés à 62 %, ni même à 61,23 %, mais à 61 %, elles ont réagi.

Elles se sont mobilisées et ont profité de chaque occasion pour intervenir : demandes d'audience au rectorat, groupes de travail.

Fin octobre 2021, grâce à cette forte mobilisation et les grèves des AESH, le rectorat a acté la correction du pourcentage et le rattrapage de la somme non perçue par les AESH depuis septembre 2019.

Ce rattrapage a été effectif en décembre 2021 et a porté sur une somme d'environ 300 €, ce qui a toute son importance pour des salaires précaires à la limite du SMIC.

Bien sûr, c'est très loin de la revalorisation d'ampleur qui serait nécessaire pour les AESH et que la FSU continue d'exiger. Mais parce qu'il n'y a pas de petits combats, les équipes de la FSU peuvent être fières d'avoir mené celui-là.

Karine Galand

*Représentante du SNES-FSU
à l'académie de Lille*



ENGAGÉ-ES POUR
UNE AUGMENTATION
DE NOS SALAIRES